RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE

SERVICE « GESTION DES DECHETS »

ANNEE 2019



Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

117 rue Pierre Passemard - 69210 L'ARBRESLE 04 74 01 68 90 dechets@paysdelarbresle.fr www.paysdelarbresle.fr









SOMMAIRE

PER	IMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES	<u>3</u>
<u>A.</u> A	ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS	4
A.1.	LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS – ANNEE 5	4
A.2.	PROMOTION DU COMPOSTAGE	
A.3.	PRET DE GOBELETS REUTILISABLES	
A.4.	DEVELOPPER LE REEMPLOIANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES	
A.5.	ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES	0
<u>B.</u>	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE	<u> 7</u>
B.1.	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM)	7
B.2.	COLLECTE SELECTIVE	8
B.3.	TRI DES EMBALLAGES MENAGERS	
B.4.	CONVENTION SUR SITE PRIVE	
B.5.	AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME	
B.6.	CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	
B.7.	ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE	
B.8.	FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2019	12
<u>C.</u> <u>1</u>	DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	13
C.1.	COLLECTE DU VERRE	13
C.2.	COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX	
C.3.	COLLECTE DES TEXTILES USAGES	14
C.4.	COLLECTE DES PILES	14
<u>D.</u> <u>1</u>	DECHETERIES	16
D.1	PRESENTATION DES DECHETERIES	16
D.1 D.2	BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2019	18
D.3	EVOLUTION DES TONNAGES	
D.4	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION	
D.5	FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2019	
E. 1	DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)	23
E.1.	LA REDEVANCE SPECIALE	
E.2.	LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES	23
<u>F.</u> <u>1</u>	BILAN ENVIRONNEMENTAL	24
F.1.	PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION	24
F.2.	TAUX DE VALORISATION	
F.3.	BILAN CARBONE	
<u>G.</u> 1	BILAN FINANCIER	27
1 (G1 : DEPENSES DECOMPOSITION DE LA DEPENSE 2019	25
	G2 : RECETTESG2 : RECETTES	
	G3: METHODE COMPTACOUT	
J.4.	GJ . METHODE COMFTACOUT	
H. I	PROJETS 2020	33

Périmètre et domaine de compétences

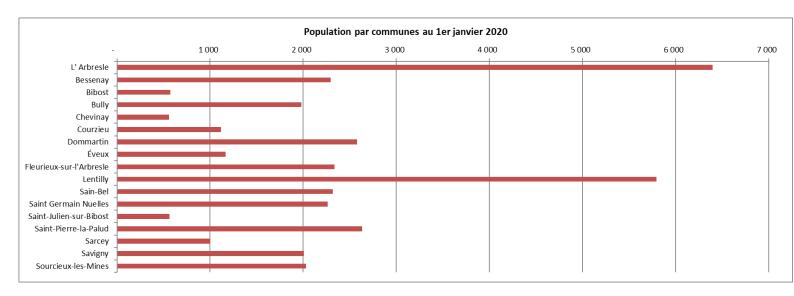
Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2019 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :



La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

1/ La collecte des ordures ménagères;
2/ Le transfert et
l'élimination des ordures ménagères;
3/ La collecte sélective;
4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1^{er} janvier 2020 avec des références statistiques au 1^{er} janvier 2017. Les habitants sont donc au nombre de **37 613** (+0,9% par rapport à 2018), répartis sur le territoire de la façon suivante :



A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

A.1. Le programme local de réduction des déchets – année 5

La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

- 1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
- 2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
- 3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
- 4. Etre exemplaire (4 actions)
- 5. Développer le réemploi (2 actions)
- 6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
 - 7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant sur 5 ans. En mars 2019, Mme Raquin a remplacé M. HENRY pour continuer à mener les actions de réduction des déchets.

En 2019, le soutien à l'achat ou à la location de broyeur a continué pour sa 2^{ème} année. Cette aide a rencontré un vif succès avec 139 demandes et 30 800 € versé aux particuliers. La Communauté de Communes a décidé de ne pas reconduire cette aide aux particuliers et va élaborer une nouvelle





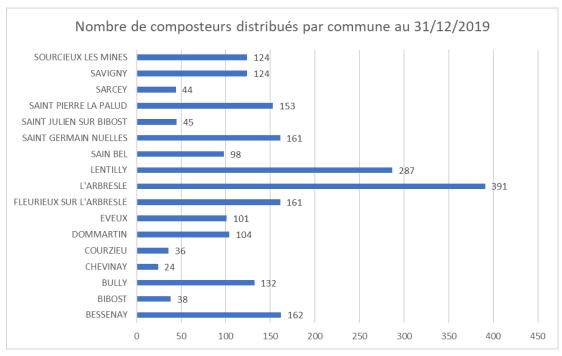
action dans le programme 2020/2025. La Communauté de Communes a décidé de s'engager dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). Elle a réalisé sur le dernier semestre 2019 l'étude de préfiguration avec les différents acteurs concernés.

A.2. Promotion du compostage

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par



foyer. **447 composteurs ont été distribués en 2019**. Depuis le début de l'opération, **2159** composteurs ont été distribués. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs. Cette opération continue toujours en 2020.



La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost développe également des sites de compostage partagé. Sur 2019, 3 nouveaux sites ont été inauguré à Bibost et L'Arbresle. Sur le territoire, 14 sites sont opérationnels.



Site de compostage partagé installé à rue Claude Terrasse à l'Arbresle

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 42 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés,... 4 nouveaux sites ont été mis en place en 2019.

A.3. Prêt de gobelets réutilisables

La Communauté de Communes a acheté des gobelets réutilisables. **49 983 gobelets** (+48% par rapport à 2018) ont été prêtés au cours de l'année à 138 manifestations sur toutes les communes du territoire à l'exception de Dommartin. Cette action a généré 750 kg en moins de déchets plastiques et a apporté une belle communication sur le programme. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations et en constante augmentation.



A.4. Développer le réemploi

Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du PAys de l'ARbresle). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. La boutique a ouvert en mars 2018 au 95 rue Gabriel Péri à L'Arbresle. Sur l'année, **47,4** tonnes d'objets ont été réemployés par l'association. 4 690 clients sont venus à la Ressourcerie. L'association est agréée Atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne toujours tous les samedis matin de 9h30 à 12h. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. En 2019, le Repair Café a réparé 1 492 kg d'objets (en légère baisse par rapport à 2018). Sur l'année 2019, **236 objets** ont été réparés.



A.5. Animations grand public et scolaires

• Animations grand public



Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets. En 2019, 9 événements ont été organisé: visite de la ressourcerie, sensibilisation au vrac, opération Caddy malin, distribution exceptionnelle de composteurs, atelier cuisine, collecte de lampes usagés et distribution de lampes à économie d'énergie, formation compostage, conférence zéro déchet et animation de broyage des déchets verts en déchèteries.

Le service s'investit aussi pour coordonner les actions des semaines de l'environnement avec les 17 communes partenaires. Le programme était très riche en 2019 avec 42 événements dont : un spectacle pour les établissements scolaires, animation sur le tri, visite de la nouvelle déchèterie,...

Animations scolaires

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.

L'association « France Nature Environnement» assure trois demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2018/2019, **33 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 634 élèves de la maternelle au CM2.

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.



Art et déchets



Tri des emballages en plastique

B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



Chiffres clés:

- 88 166 Km parcourus (85 660 km en 2018)
- 7 001 heures de service (6 879 heures en 2018)
- 6 782 tonnes (6 624 t en 2018)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de l'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



A partir de 2014, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés sur plusieurs communes. Fin 2019, 36 sites sont en place sur les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Dommartin, Sain Bel,

L'Arbresle, Bessenay, Lentilly et Courzieu. Au total, 114 conteneurs enterrés sont installés.

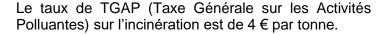




Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m³. Fin 2018, le SYTRAIVAL a engagé des travaux de rénovation du quai incluant la couverture par un auvent, l'installation d'un pont bascule et la reprise de la chaussée. Il a été finalisé en mars 2019.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 355 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.





Quantité d'ordures ménagères

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	36 802	36 836	37 036	37 282	37 613
Quantité (en t)	6 620	6 569	6371	6 624	6 782
Ratio kg/hbt	179,9	178,3	172,0	177,7	180,3
Evolution des					
quantités	-1,1%	-0,8%	-3,0%	4,0%	2,4%

En 2019, les quantités d'ordures ménagères ont continué de légèrement augmenté par rapport à 2018.

B.2. Collecte sélective

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

1. Collecte des emballages ménagers

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).









La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Chiffres clés:

- 70 639 km parcourus (70 343 km en 2018)
- 4 112 heures de service (3 958 heures en 2018)
- 1 927 tonnes (1940 T en 2018)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Depuis 2016, les camions déversent les emballages ménagers directement au centre de tri de Saint Fons (69).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	36 802	36 836	37 036	37282	37613
Quantité de collecte sélective	1 995	1 985	1 940	1941	1 927
Ratio kg/hbt	54	54	52	52	51
Evolution des quantités	-0,3%	-0,5%	-2,3%	0,1%	-0,7%

Les quantités de collecte sélective sont stables. La quantité de cartons dans la collecte sélective baisse par rapport à 2018 mais reste élevée en représentant 31 % des quantités collectées par le camion de collecte. Une action de sensibilisation a été menée pour que les usagers déposent leur carton marron en déchèteries.

A noter que les usagers peuvent déposer les papiers en déchèterie : **151 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Cette quantité est en hausse et apparaît dans les déchets des déchèteries. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité. La déchèterie de la Brévenne Courzieu est maintenant équipée d'une benne plutôt que des colonnes aériennes.

B.3. Tri des emballages ménagers



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Saint Fons sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes. Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise NICOLLIN pour le compte du SYTRAIVAL. En juillet 2019, le centre de tri a brulé. Les déchets sont maintenant transférés à Quincieux puis triés au centre de tri de Firminy (42).

Quantités triées

	2015	2016	2017	2018	2019
PET clair	64	62	38	72	62
PET foncé	29	27	30	25	27
PEHD	44	47	32	13	46
Acier	53	22	17	54	85
Aluminium	8	13	6	3	12
Briques alimentaires	27	44	25	2	25
Cartons	406	309	374	632	612
Journaux/papiers	820	588	524	439	342
Gros de magasin	195	549	520	363	266
Refus	328	305	373	277	264
Total trié	1 974	1 662	1 564	1 603	1 657
% refus	16,62%	15,37%	19,23%	14,27%	13,68%

On constate une baisse des papiers dans la poubelle jaune.

Le pourcentage de refus baisse légèrement par rapport à 2018 à 13.68 % ce qui reflète une baisse des erreurs de tri par les usagers. Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques dures ou souples non recyclables, du verre,... En 2019, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri.

B.4. Convention sur site privé

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

2 conventions supplémentaires ont été signées en 2019, ce qui porte le nombre total de convention à **43**.

B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **546 avis** ont été rendus en 2019. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

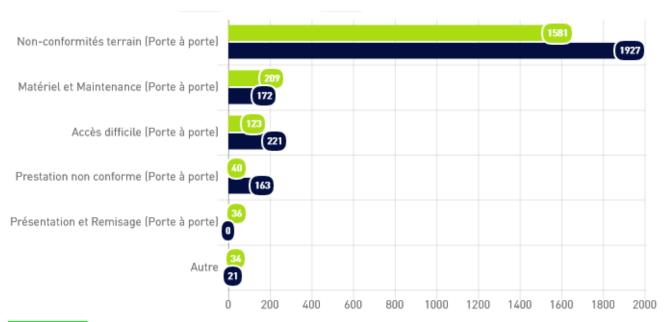
Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse via les communes des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées. Depuis 2019, le calendrier va jusqu'au mois de janvier de l'année suivante.



B.7. Anomalies ou événements de collecte

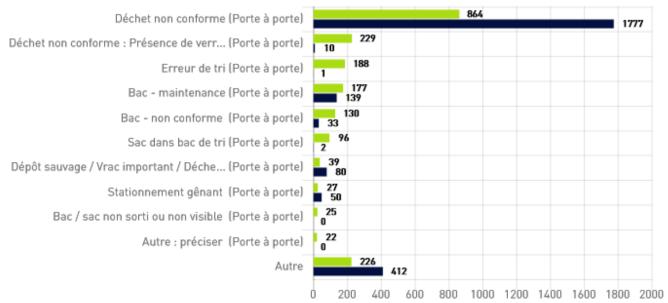
Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets".

En 2019, **2023** événements ont été traités. Le prestataire a remonté moins d'anomalies qu'en 2018 (2504)



<mark>Année 2019</mark> Année 2018

Répartition des anomalies de Non-conformités terrain :



Le nombre d'événement a sensiblement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent 78 % des événements signalés. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

Le nombre d'événements de collecte, depuis 2014, a fortement augmenté puis baisse depuis 2016.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'anomalies	2321	3374	2908	2504	2023
Evolution	84%	45%	-14%	-14%	-19%

Chaque ronde doit signaler au moins 5 anomalies par jour.

B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2019

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- Suivis de collecte: plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour repréciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes:
- Sensibilisation de différents publics à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte ou pendant les événements (arrêt du Tri-truck au profit d'une animation plus facile à déployer),
- **Livraison des bacs roulants**: environ 951 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 37 jours de livraison ont eu lieu en 2019
- Déménagement du stock de bacs poubelles neufs dans un nouveau local sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- Rénovation du quai de transfert de Fleurieux sur l'Arbresle : le site est maintenant opérationnel
- Incendie du centre de tri de Nicollin à Saint Fons : depuis juillet 2019, les déchets recyclables sont triés à Firminy (Loire).
- Nouveau site de conteneurs enterrés : implantation de nouveaux conteneurs sur Bessenay et Lentilly

C. <u>Déchets collectés en apport volontaire</u>

C.1. Collecte du verre



132 bornes de collecte sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre (dont 20 enterrés).

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN (groupe Mineris).

Fin 2017, le service a acheté deux petites colonnes à verre pour prêter lors des événements.





Les conteneurs à verre sont lavés une fois par an par l'entreprise Biopest Services (campagne de juin). Un produit biodégradable à 90 % est utilisé pour cette opération.

Poids collectés

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	36 802	36836	37 036	37282	37 613
Poids (en t)	1 168	1228	1 223	1 326	1 291
Ratio kg/hbt	31,7	33,3	33,0	36	34
Evolution					
quantités	0,2%	5,1%	-0,4%	8,41%	-2,62%

Les quantités de verre ont bien augmenté en 2018 puis baisse légèrement en 2019. La quantité de verre triée par habitant est à 34 kg proche de la moyenne nationale à 35 kg.

Pour chaque tonne de verre triée la Communauté de Communes verse 3,05 € à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2019, un montant de 3 938 €.

C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soin à Risques Infectieux

Les habitants peuvent récupérer des boites jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.

En 2019, les poids collectés par la filière DASRI dans les pharmacies du territoire n'ont pas été transmises (données 2018 à 558 kg).



C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est l'association Le Relais Bourgogne qui gère les deux conteneurs textiles installés sur la déchèterie de La Brévenne 16 tonnes ont été récupérés.

C'est l'entreprise Eco-Textile qui gère le conteneur textile installée sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. **50 tonnes** ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, **170 tonnes** ont été récupérées dans les **38 bornes** en place. Quinze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules deux communes n'ont pas de point textile à ce jour (Bully et Dommartin). Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	36 802	36836	37 036	37 282	37613
Poids (en t)	134,7	97,1	146,6	146,1	170,3
Ratio kg/hbt	3,7	2,6	4,0	3,9	4,5
Evolution	10,5%	-38,7%	33,8%	-0,4%	14,2%

Les quantités de textile ont sensiblement augmenté entre 2018 et 2019. Les 3 prestataires sont les mêmes qu'en 2018 : Philtex, Le Relais et Ecotextile.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les affaires de maroquinerie et les peluches.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 4,5 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles.

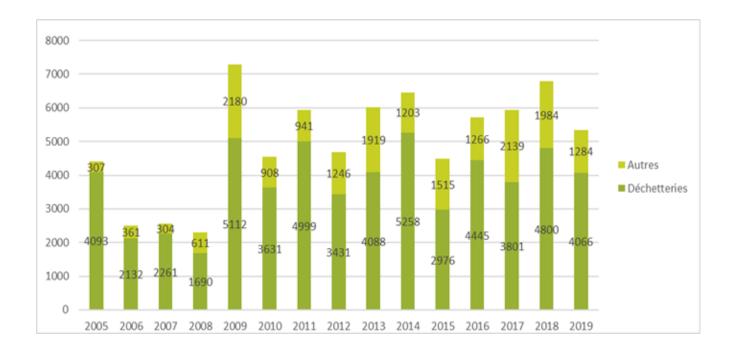
C.4. Collecte des piles

4 066 kg de piles ont été récupérées en 2019. Ces quantités sont en baisse par rapport à 2018 (-18%)

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités sont en baisse pour un total de 5 350 kg de piles.



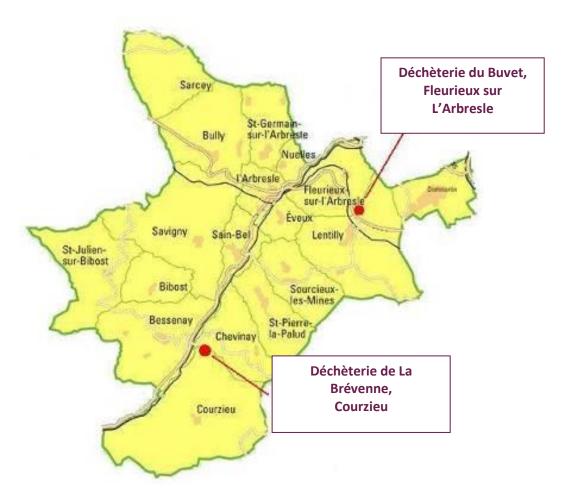


D. <u>Déchèteries</u>

D.1 Présentation des déchèteries

1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SERNED depuis 1er février 2019.



2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu

Jours	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Jeudi	FER	MEE
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

Jours	Période du 1 ^{er} octobre	Période du 1 ^{er} avril
Jours	au 31 mars	au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FER	MEE

Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Jeudi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h /17 h	9h /18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Trois types de cartes sont en circulation : pour les particuliers, pour les professionnels et pour les services techniques.



L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 13 décembre 2018.

3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries du territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier, déchets verts, bois, gravats, plâtre, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) polystyrène, bouchons en liège et en plastiques et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Des nouvelles filières sont en place depuis 2019 et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle.

- Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu et de Fleurieux.
- Les extincteurs vides sont acceptés sur les deux déchèteries
- Les huisseries (avec vitre présente) sont séparées sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- Les déchets en plastiques durs

POLYPROPYLENE





POLEYTHYLENE



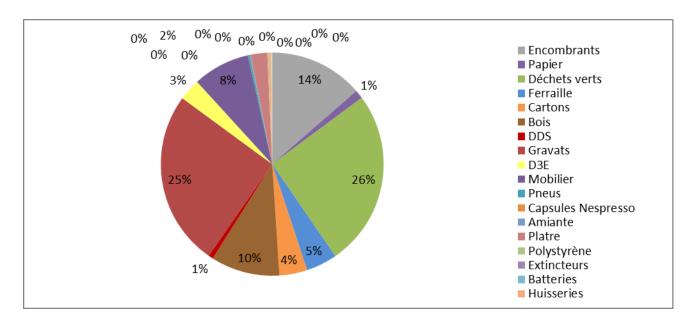
Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (deux fois par an).

D.2 Bilan des quantités réceptionnées en 2019

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé	Cumulé (kg/hab)
Entrées	56 139	32 869	89 008	
Encombrants	860	792,88	1 653	44
Papier	87	64	151	4
Déchets verts	2 239	862	3 101	82
Ferraille	316	232	548	15
Cartons	300	190	490	13
Bois	669	545	1 214	32
DDS	53	32	85	2,3
Gravats	2 110	970	3 080	82
D3E	221	161	382	10
Mobilier	606	397	1 002	27
Pneus	9	27	36	1,0
Capsules Nespresso	3	1,5	4,6	0,12
Amiante	7	8	14,5	0,4
Platre	157	131,5	288,5	7,7
Polystyrène	8,00	2,00	10,0	0,3
Extincteurs	1,20	1,73	2,9	0,1
Batteries	1,08	0,24	1,3	0,0
Huisseries	48,00		48,0	1,3
Plastiques durs	3,00		3,0	0,1
Radiographies	0,08	0,05	0,1	0,0
Huiles minérales (en t)	8,01	8,46	16	0,4
Huiles végétales (en t)	2,23	2,01	4,24	0,1
TOTAL(en tonnes)	7 708	4 428	12 135	323

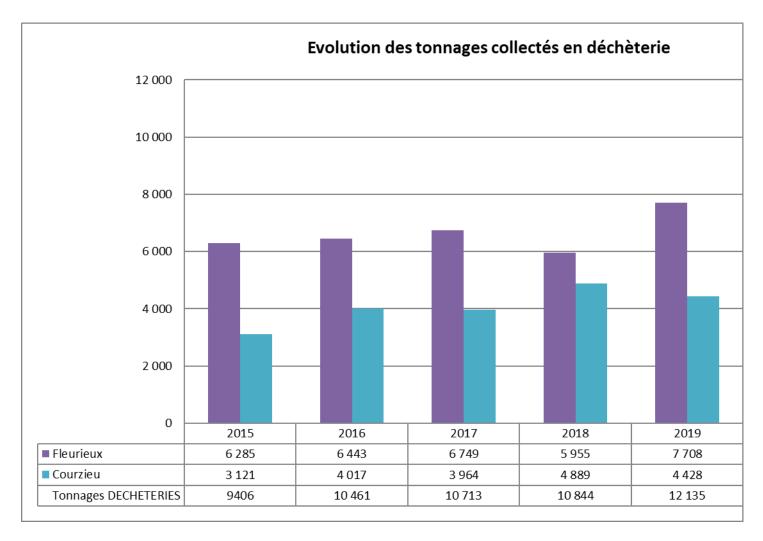
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont les déchets verts (26%), puis les gravats (25%), les encombrants (14%), ainsi que le bois (10%). On observe une augmentation des quantités apportées des déchets verts mais une baisse significative des encombrants (-22%) On observe aussi une augmentation des gravats, du plâtre, des DEEE et de la benne EcoMobilier.

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries s'améliore nettement avec seulement 13,2 % des déchets.

D.3 Evolution des tonnages

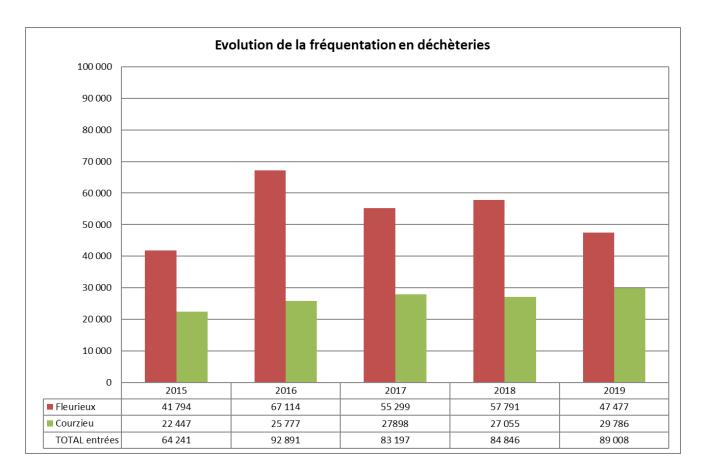


L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus. Les quantités augmentent et sensiblement sur 2019. La fermeture de la déchèterie de Fleurieux pendant 3 mois puis l'ouverture d'un site plus performant peuvent expliquer cette hausse. Cependant, la valorisation matière et énergétique augmentent sensiblement à 86,8%.

Les apports en déchèterie augmentent uniquement sur Fleurieux. Entre 2018 et 2019, la quantité totale a augmenté de 11,9 %.

D.4 Evolution de la fréquentation

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2019, 56 139 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 32 869 à celle de Courzieu. En raison des travaux de la déchèterie de Fleurieux, le site est resté fermé au public du 29 octobre 2018 au 3 mars 2019.



La fréquentation a augmenté légèrement à 89 008 visiteurs.

Par site, le nombre d'usagers augmente à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 126 usagers / jour.

Le nombre de visiteur à la déchèterie de Fleurieux est augmentation cette année (215 usagers /jour) mais équivalent aux années 2016 et 2017.

Le graphique ci-après résume le poids moyen des déchets apportés en déchèterie : 136 kg en moyenne. Cette année, cette quantité augmente par rapport aux années précédentes.

D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2019

En déchèteries, les faits marquants sont :

- L'ouverture de la nouvelle **déchèterie de Fleurieux sur l'arbresle le 4 mars 2019** composée de 12 quais, deux espaces de stockage au sol, 4 locaux de stockage et un local pour les gardiens.
- La mise en place de nouvelles filières de tri : extincteurs, plastiques durs, huisseries, pneus véhicules légers,...
- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 15 tonnes collectées en provenance de 65 usagers (en baisse de 50% par rapport à 2018),
- La visite régulière du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations,
- Le démarrage du **nouveau marché d'exploitation des deux déchèteries au 1**^{er} **février** et occupation du terrain pour une déchèterie professionnelle à l'entreprise SERNED.



Plan : Nouvelle déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

E.1. La Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1^{er} janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 6 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 10 nouvelles conventions. **111 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 221 306 € (+1% par rapport à 2018).

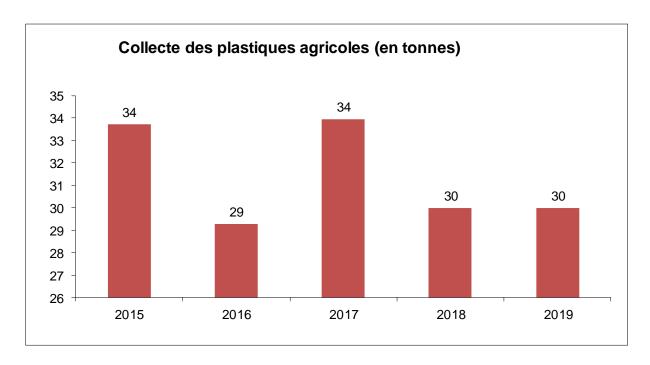
E.2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre :
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes.

En 2019, une benne pour les plastiques non recyclables a été installés (0,98 tonnes).



Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2019, 78 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (80 participants en 2018) pour **30 tonnes collectées.**

Coût 2019 de l'opération : les recettes matières ne compensent plus les coûts de traitement des déchets non recyclables. L'opération a couté 847 €.

Les quantités apportées sont stables.

F. Bilan environnemental

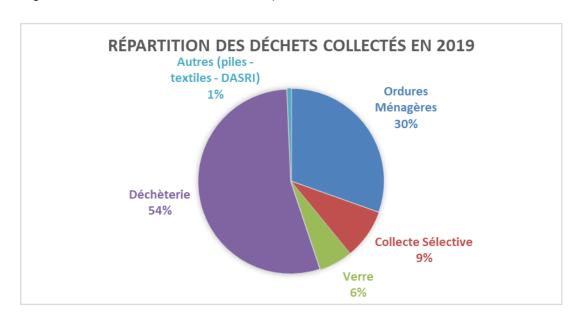
F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

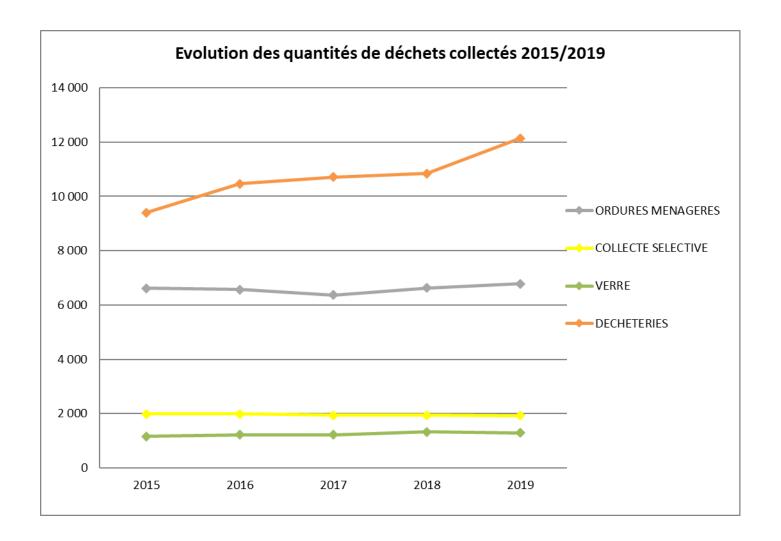
Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	moyenne régionale SINDRA (2018)*
Ordures Ménagères	6 782	180	233
Collecte Sélective	1 927	51	
Verre	1 291	34	85
Déchèterie	12 135	323	230
Autres (piles - textiles - DASRI)	151	4	non connu
TOTAL	22 287	593	548

*Source : SIndra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est supérieure à la moyenne régionale de 2018 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (323 kg/habitant, contre 230 kg/habitant en moyenne régionale, soit 28 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères résiduelles très inférieure à la moyenne régionale (180 kg/habitant contre 233 kg/habitant SINDRA, soit 29 % d'écart).

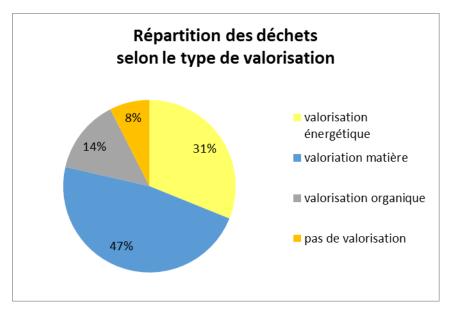


Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation des quantités produites par habitant (+14 %). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) est stable en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de + 29%.



F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité



Trois modes différents co-existent :

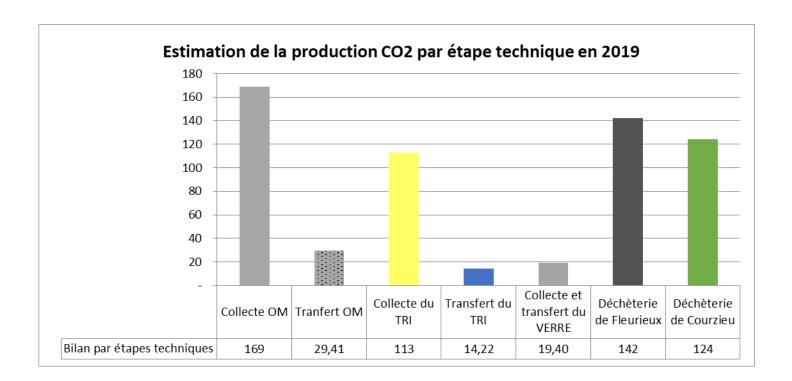
- valorisation matière (47 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux :
- valorisation énergétique (31 %):
 utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain);
- valorisation organique (14 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

Seuls 8% des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a significativement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier, du polystyrène, des huisseries et du plâtre.

F.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO₂ augmentent par rapport à 2018 à **611 tonnes** en raison d'une modification de formule de calcul pour l'impact CO₂ de la collecte. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 198 tonnes soit 30 % des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre): 147 tonnes soit 27%. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre;
- sur les collectes en déchèterie : 266 tonnes, soit **40** %. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (63%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (37%). Avec le nouveau marché de déchèteries, les exutoires sont plus loin et engendrent un bilan carbone légèrement plus haut.



G. BILAN FINANCIER

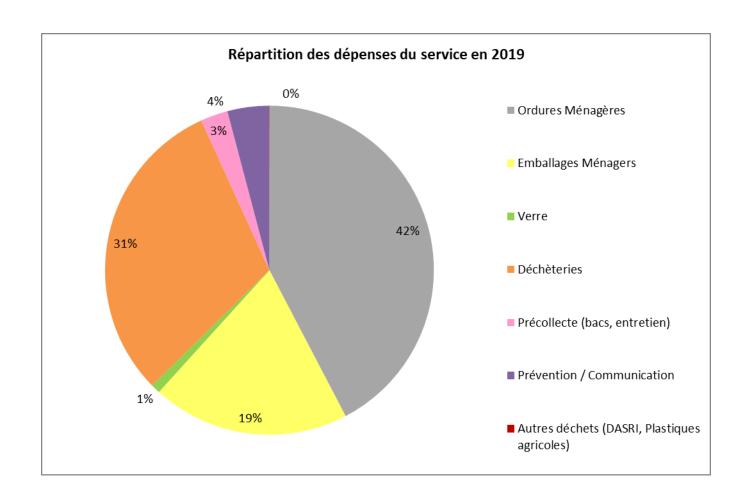
Rapport d'activités des déchets ménagers 2019					
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle					
	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'habitant de référence	36 802	36 836	37 036	37 282	37 613
1 DEPENSES TTC	3 237 475 €	3 214 135 €	3 229 623 €	3 296 927 €	3 372 008
2 Ordures Ménagères	1 473 705 €	1 429 299 €	1 403 648 €	1 456 613 €	1 427 302
3 Emballages Ménagers	624 765 €	663 915 €	695 263 €	713 417 €	654 665
4 Verre	34 681 €	31 439 €	32 836 €	33 708 €	31 232
5 Déchèteries	886 922 €	870 640 €	855 225 €	872 359 €	1 029 477
6 Bacs roulants/conteneurs enterres	125 000 €	73 107 €	97 347 €	90 167 €	90 277
7 Prévention / Communication	63 855 €	140 735 €	143 089 €	129 904 €	137 983
8 Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	28 547 €	5 000 €	2 215 €	760 €	1 072
9 FINANCEMENT	3 258 389 €	3 340 743 €	4 217 160 €	4 431 013 €	4 652 992
10 Autres recettes	- €	- €	70 416,50 €	68 025,00€	82 524,00
11 Soutien Eco-Organismes	- €	- €	490 183,42 €	543 956,77 €	698 593,80
12 Vente matériaux	- €	- €	227 862,56 €	172 468,60 €	187 388,00
13 TEOM	3 070 158,00€	3 143 134,00€	3 219 421,00 €	3 426 081,00 €	3 463 180,00
14 Redevance Spéciale	188 231,26€	197 609,44 €	209 276,48 €	220 482,00 €	221 305,96
15 ECART DEPENSES/FINANCEMENT	20 914 €	126 608 €	987 537 €	1 134 086 €	1 280 984
	200.10	.20 000 0	33. 33. 4		. 200 001
17 Dépenses de personnel et de structure	178 347 €	189 495 €	224 000 €	202 723 €	202 000 4
18 DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS	373 681 €	220 905 €	261 000 €	170 210 €	153 078
22 ECART GLOBAL AVANT REPORT ANTERIEUR		- 283 791 €	502 537 €	761 153 €	925 906

1. G1 : DEPENSES Décomposition de la dépense 2019

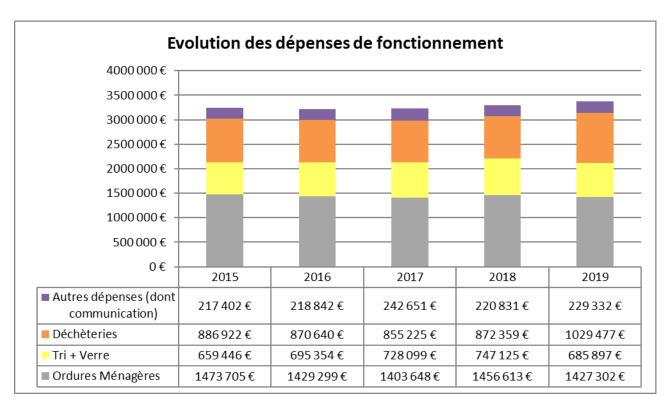
Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2019 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (42%), puis la gestion des déchèteries (30%), la collecte et le traitement du tri (20%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2019	3 372 008 €	
Ordures Ménagères	1 427 302 €	
Emballages Ménagers	654 665 €	
Verre	31 232 €	
Déchèteries	1 029 477 €	
Précollecte (bacs, entretien)	90 277 €	
Prévention / Communication	137 983 €	
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	1 072 €	

Les charges de structures du service sont estimées à 202 000 €HT.



2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service



Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

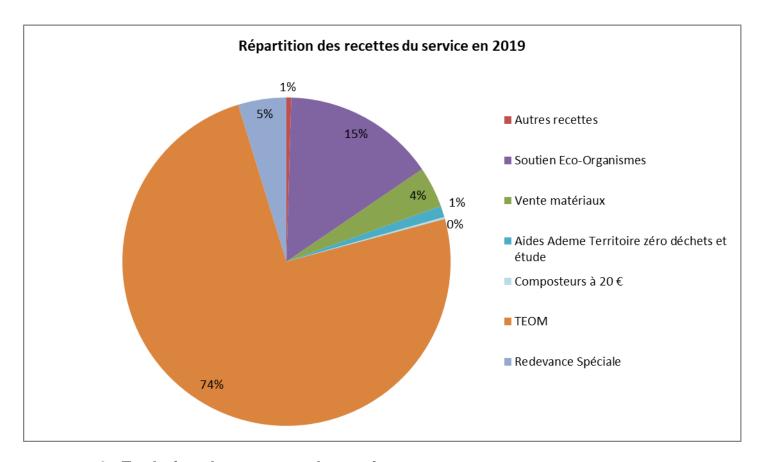
En 5 ans une augmentation d'environ 4% des dépenses est observée. Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014 et 24 € en 2019). En parallèle, l'offre de service à l'habitant s'est sensiblement étoffée. Entre 2018 et 2019 les dépenses ont augmenté légèrement en raison des services supplémentaires en déchèteries, l'augmentation des poids collectés et la réalisation des actions du programme local de réduction des déchets (broyage par exemple).

G2: RECETTES

1. Décomposition de la recette 2019

Le financement du service est assuré à 74 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux était fixé à 9,20 % en 2019, complété à 5 % par la Redevance Spéciale acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels, les aides de l'ADEME ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 21 %.

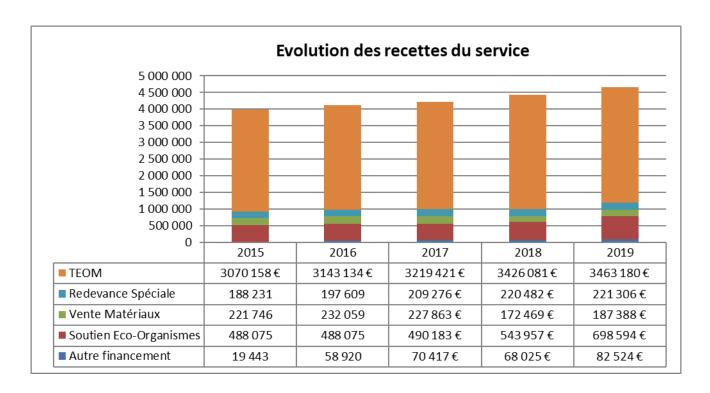
Recettes 2019	4 652 991 €		
Autres recettes	21 894 €		
Soutien Eco-Organismes	698 594 €		
Vente matériaux	187 388 €		
Aides Ademe Territoire zéro			
déchet	51 310 €		
Composteurs à 20 €	9 320 €		
TEOM	3 463 180 €		
Redevance Spéciale	221 306 €		



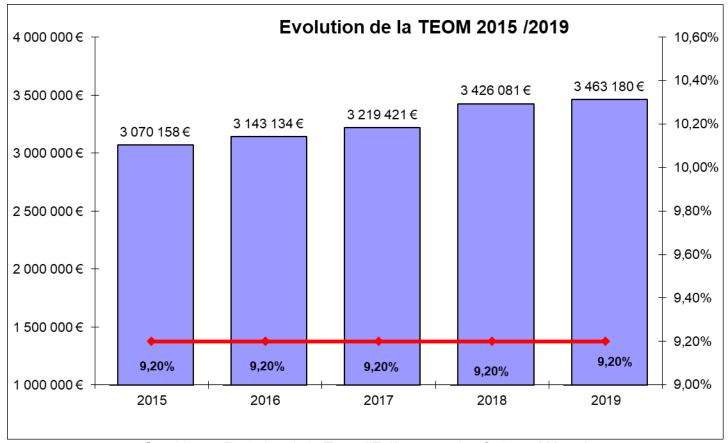
2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 17 %.

La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME dans le cadre de territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage et la vente des composteurs individuels. Les recettes liées à la TEOM sont également en hausse.



3. Evolution de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2013 à 9,20 %. La TEOM a représenté un financement de 3 463 180 € en 2019.

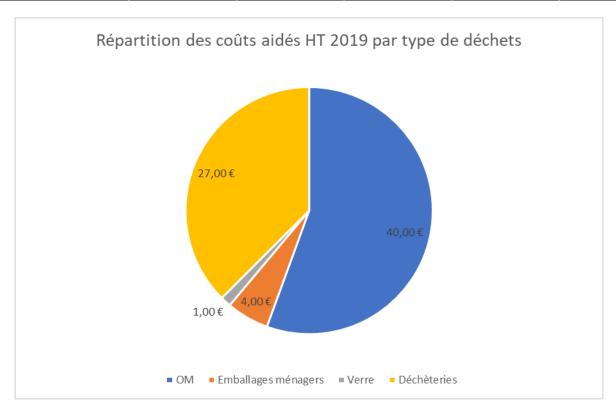
G3: Méthode Comptacout

L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **2 716 916 €** Les coûts aidés (72 € HT/habitant) sont en légère hausse par rapport à 2018. Ils restent inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes pour la même catégorie (mixte à dominante urbaine) et également des coûts précisés dans le référentiel national sur les coûts 2016 (92 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant						
	ОМ	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux		
Cout aidé à l'habitant (2019)	40€	4€	1€	27€	72,0€		
CCPA (données 2018)	39€	6€	1€	23€	69,8€		
CCPA (données 2017)	41€	7€	1€	23€	71,6€		
CCPA (données 2016)	40,58€	4,64€	0,90€	19,76€	65,91€		
CCPA (données 2015)	40,68€	3,68€	1,03€	21,84€	67,36€		
Données régionales 2018 milieu urbain mixte	49€	9,40€	0,80€	24€	88,00€		
Ecart / coût moyen régional	-18%	-57%	25%	11%	-18%		
Données nationales 2016							
milieu urbain mixte	46,50€	7,00€	1,00€	20,70€	92,90€		



H. Projets 2020

En 2020, la Communauté de Communes va continuer les actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- ✓ Opération composteur à 20 €
- ✓ Accompagnement au développement de la Ressourcerie REPA'AR
- ✓ Mise en place des actions du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC)
- √ 1 collecte d'amiante liée est programmée en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques en octobre.
- ✓ Ouverture de la déchèterie professionnelle et modification du règlement des déchèteries instaurant un nombre de passages maximum et des restrictions d'accès pour les véhicules de plus de 12 m3 et les camions plateaux.
- ✓ Bilan du programme local de réduction des déchets et définition des nouvelles actions
- ✓ Mettre à jour le règlement de collecte des déchets
- ✓ Au niveau communication, il est programmé de mettre à jour les autocollants présents sur les bacs poubelles, le guide du tri, la création d'un extrait du guide du tri et l'ajout de panneaux pour les déchèteries.